

Fresco®

L'incontournable pour le désherbage de la mâche

**MULTI
FLEX**
herbicide



 **BELCHIM**
CROP PROTECTION

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Fresco®

Les points forts

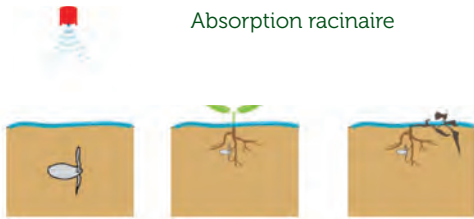
- Efficacité reconnue
- Alternance des modes d'action
- Préserve la récolte de la mâche
- Garantit la qualité de la production

Mode d'action

Agit préférentiellement en Prélevée des adventices

Fresco®

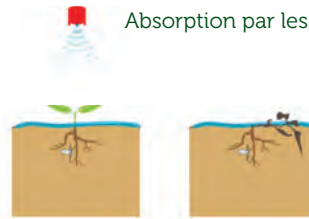
Absorption racinaire



Et aussi en Postlevée des adventices

Fresco®

Absorption par les feuilles

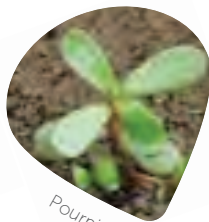


Le métobromuron inhibe la photosynthèse au niveau du photosystème II, site spécifique de la matière active dans les chloroplastes. Cela entraîne des chloroses et des nécroses, puis la destruction de l'adventice.

Les adventices sensibles



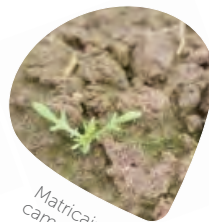
Capselle bourse à pasteur



Pourpier



Moutarde



Matricaire camomille



Amarantes



Mouron des oiseaux

Conditions d'emploi

- Fresco® est positionné prioritairement en prélevée des adventices. Néanmoins, il pourra aussi être absorbé par les feuilles des jeunes adventices.
- Fresco® s'utilise de 1 à 1,25 L/ha en application de postsemis prélevée de mâche.
- La dose d'application dépend du type de sol et des périodes d'application. Abaisser la dose sur un sol sableux (plus de 65 % de sable).
- Procéder à une irrigation de 7 à 8 mm immédiatement après application du produit.
- Autorisé en plein champ et sous abri.

Caractéristiques techniques

- Composition : 400 g/l métobromuron
- Formulation : Suspension Concentrée (SC)
- Dose homologuée : 1,25 l/ha en postsemis prélevée
- Volume de bouillie : 300 l/ha.
- Pour les applications à l'aide d'un automate : 400 l/ha

- Code HRAC : C2, famille des urées substituées
- ZNT : 5 mètres
- Nombre d'applications : 3 (1 application par culture et sur 3 cycles de culture au max par an et par parcelle)
- Délai de rentrée : 48 heures
- Délai avant récolte : 35 jours

Fresco est également homologué sur tabac, asperges, bulbes ornementaux, porte-graines PPAMC, florales & potagères

Fresco® (AMM 2171288) 400 g/l métobromuron, formulation SC. Attention. SGH08. SGH09. H351. H373. H400. H410. © Marque déposée de et détenteur homologation : Belchim Crop Protection NV/SA. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, voir l'étiquette ou www.phytodata.com. Distribué : Belchim Crop Protection France, 3 allée des Chevreuils, 69380 Lissieu. T. 04 78 83 40 66. www.belchim.fr. Agrément NC00838 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Mai.18

